

Compte rendu réunion de rentrée

1) Les horaires de l'école

8h45 à 12h15 et 14h00 à 16h30.

Pour la garderie, 7h30 jusqu'à 18h45. L'inscription se réalise auprès de Villedieu Intercom.

2) Le calendrier scolaire

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Vacances de la Toussaint 2020	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël 2020	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver 2021	Fin des cours samedi 6 février 2021 Jour de reprise lundi 22 février 2021	Fin des cours samedi 20 février 2021 Jour de reprise lundi 8 mars 2021	Fin des cours samedi 13 février 2021 Jour de reprise lundi 1 mars 2021
Vacances de printemps 2021	Fin des cours samedi 10 avril 2021 Jour de reprise lundi 26 avril 2021	Fin des cours samedi 24 avril 2021 Jour de reprise lundi 10 mai 2021	Fin des cours samedi 17 avril 2021 Jour de reprise lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Grandes vacances 2021	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

L'école est organisée en 2 semestres. Le premier se déroule du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 29 janvier 2021 et le deuxième du 1^{er} février au 25 juin 2021. L'équipe enseignante proposera aux familles un rendez-vous en milieu d'année pour faire les points et rendre les livrets avec les évaluations.

3) Le protocole sanitaire

Le protocole sanitaire change souvent en ce début d'année. Les modifications apportées concernent surtout les symptômes et l'isolement des cas contact.

Le masque est obligatoire pour tous les adultes entrant dans l'enceinte de l'école. Les récréations sont décalées pour éviter le brassage des élèves. Les gestes barrières comme le lavage des mains et la distanciation physique sont mis en place dans l'école et adaptés à l'âge des élèves.

En ce qui concerne les symptômes et l'isolement en cas de contact. A ce jour, tous les élèves doivent être présents à l'école sauf s'ils ont des symptômes ou un avis médical justifiant l'absence. C'est

l'assurance maladie qui indique aux familles la démarche à suivre. Vous trouverez ci-dessous, les différentes situations avec la démarche à suivre.

Si un élève de l'école se fait tester, merci d'en informer l'école le plus rapidement possible.

QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

CAS N°1



L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19¹

- Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage ;
 - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après une période de 14 jours (voire plus s'il vit sous le même toit que la personne malade).

CAS N°2



L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²

- Dès le signalement par la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après avis médical ou à défaut après 14 jours.

CAS N°3



L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs²

- Le directeur d'école ou le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après avis médical ou à défaut après 14 jours.

4) Les sorties scolaires

Elles étaient interdites pendant un temps mais autorisées maintenant. Cependant, les classes ne peuvent pas sortir du département. Le directeur doit valider le protocole sanitaire avec l'organisme d'accueil.

5) Les projets pédagogiques

Le thème commun à l'école est le suivant : les différences, la différence et l'indifférence. Ce thème est large et permet à l'équipe enseignante de travailler sur des compétences des programmes officiels en fonction de l'âge des enfants.

Le label E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable) : l'école s'engage avec les élèves dans des actions pour la protection de la planète. Les apprentissages ont lieu en classe avec les élèves. Par la suite, ils mettront en place des actions à l'école en lien avec ce qu'ils ont vu en classe. L'année

dernière, l'école a travaillé sur les déchets. Pour cela, nous réalisons cette année un carnaval. Il se déroulera le 19 février 2021. Les costumes seront réalisés avec des matériaux recyclés (carton, papier, ...).

En plus de cela, toutes les classes réaliseront un projet sur l'eau. En fonction des âges, les élèves travailleront sur la protection de l'eau, son cycle, sa matière, ...

Pour finir, l'école maternelle installera un poulailler dans la cour de récréation.

Le lien école-collège est toujours très présent. Nous mettons en place des projets actuellement. Il faut cependant revoir l'organisation dû au protocole sanitaire.

Le projet école du socle est toujours présent. Nous travaillons sur un parcours commun pour tous les élèves sur des axes prioritaires comme la lecture compréhension, la résolution de problèmes et les langues vivantes.

6) Les partenaires

La mairie : elle nous aide au quotidien pour l'organisation de l'école. Nous avons également l'intervention de Douba Bangoura à l'école pour des projets en EPS.

Villedieu Intercom : nous avons mis en place à la rentrée, une fiche de renseignement commune afin que les familles n'aient pas à remplir 2 fois les mêmes informations. Le midi, les animateurs proposeront aux élèves de cycle 2 et de cycle 3, des activités sportives et artistiques.

L'Amicale Laïque : l'association des parents est un partenaire majeur. Elle permet le lien entre les familles et l'école par ces actions. Les sorties scolaires sont financées par l'Amicale Laïque. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe des parents bénévoles.

7) Les élections des parents représentants

Les parents qui se portent candidats, représenteront toutes les familles de l'école lors des trois conseils d'école. Ce sont des temps où tous les partenaires sont réunis pour discuter de l'école. Sur les points positifs, les points à améliorer. Vous pouvez vous porter candidat auprès du directeur.

Les candidatures se terminent le 28 septembre 2020.

9) Questions diverses

Lors des réunions, la question des gâteaux d'anniversaire est revenue. Le mode de fonctionnement est différent en fonction des classes. Certaines font les gâteaux avec les élèves dans les classes et d'autres demandent aux familles de ramener les gâteaux.

Pour commencer, il faut prendre contact avec l'enseignant de la classe afin d'organiser le jour de l'anniversaire. Les familles peuvent fournir les ingrédients sur demande des enseignants. Pour les classes où il faut ramener les gâteaux, ils ne doivent pas contenir d'œufs crus, de crème pâtissière, de crème chantilly, de mousse au chocolat. Il est préférable d'acheter des articles présents dans les grandes surfaces. Sinon, il faut garder l'emballage des tous les ingrédients afin de tracer le risque d'intoxication rapidement par un ingrédient.

Pour les bonbons, les paquets doivent être individuels dû au protocole sanitaire.